

DES NOUVELLES DU CONSEIL - 8 juin 2021

Durant la situation de la Covid-19, les séances du Conseil sont accessibles en direct via Zoom, un lien est disponible sur le site internet une journée avant la séance. Vous pouvez donc poser vos questions en direct.

Voici les éléments importants votés à la dernière séance du conseil :

- ◆ Adoption du règlement 383-2021 sur la gestion contractuelle pour favoriser les entreprises québécoises dans les appels d'offres publiques;
- ◆ Adoption du règlement 1202-2021 visant à modifier les usages autorisés dans la zone H-11 pour retirer le mode d'implantation contigu et conserver uniquement la classe unifamiliale avec mode d'implantation isolé et jumelé;
- ◆ Félicitations à Monsieur Blais qui obtient sa permanence au poste d'urbaniste;
- ◆ Octroi du contrat à Contact Cité pour la réalisation du contrat des plans et devis pour la construction du puits P-2;
- ◆ Octroi du contrat à Eurovia Quebec Construction pour les travaux de réfection de la Montée St-Claude.

La séance du Conseil est enregistrée et disponible par la suite sur le site internet.

Horaire estival de l'hôtel de ville

JEUDI	24 juin	FERMÉ
JEUDI	1 juillet	FERMÉ

Les bureaux de la municipalité seront fermés le jeudi 24 juin et le jeudi 1 juillet 2020.

BONNE SAINT-JEAN BAPTISTE et BONNE FÊTE DU CANADA À TOUS!

Offres d'emploi

⇒ Directeur des travaux publics – Poste permanent temps plein de cadre

Sous l'autorité du directeur général, le directeur des travaux publics collabore à l'élaboration, à la planification, à l'organisation, au contrôle et à la réalisation des travaux publics. Il exécute et supervise la construction et la réparation des infrastructures de la Municipalité. Le titulaire du poste supervise et dirige l'équipe d'employés chargée de la réalisation des travaux d'entretien et de réparation de ces infrastructures et du territoire de la municipalité. Tous les détails sur le site internet. Affichage jusqu'au 25 juin 2021.

Deux postes ouverts grâce à la subvention d'Emploi d'été Canada

- ⇒ **Préposé à l'entretien des parcs**
- ⇒ **Préposé au registre municipal**

Tous les détails sur le site internet et le Facebook.
Doit être âgé entre 15 et 30 ans pour appliquer.

Les candidatures doivent être envoyées à l'adresse dq@sjlm.ca avant 16h le 18 juin.

Retour sur le rinçage unidirectionnel

Dans les semaines du 31 mai et du 7 juin, l'équipe de Helios, une filiale de SIMO, a procédé au rinçage de notre réseau d'aqueduc. Il s'agit d'une procédure essentielle pour l'entretien du réseau et recommandée par la Stratégie gouvernementale d'économie d'eau potable.



Le problème d'eau colorée devrait maintenant être réglé pour l'ensemble des citoyens desservis par le réseau d'aqueduc.

Compteurs d'eau

Les compteurs d'eau devront tous être fonctionnels pour le mois de juillet !

Dans les derniers mois, la Municipalité a mis les efforts en place pour rendre fonctionnels tous les compteurs d'eau sur le territoire. Ainsi, il sera possible d'effectuer un meilleur contrôle de la consommation en eau potable considérant l'interdiction d'arrosage toujours en vigueur.

Prenez note que les citoyens desservis par le réseau d'aqueduc ont l'**obligation** de rendre leurs compteurs d'eau fonctionnel en vertu du Règlement sur les branchements. Des avis ont été laissés à certaines résidences, si vous en avez reçu un, vous devez communiquer avec le responsable dans les plus brefs délais au 450-347-5446 poste 204 ou par courriel à l'adresse territoire@sjlm.ca. Des avis d'infractions seront émis aux personnes contrevenantes.

Arrosage des terrains

Le Conseil municipal a adopté à la séance de juin, une résolution pour prolonger d'une année supplémentaire le délai d'aménagement des terrains et des cours afin d'être conséquent avec l'interdiction d'arrosage en vigueur.

De ce fait, et considérant qu'il y a des excès importants des demandes de citoyens, où les pompiers sont sollicités pour l'arrosage 8 heures par jour, ce qui les empêche de répondre adéquatement au schéma de couverture de risque, il n'y aura plus d'arrosage de nouvelles semences, ni de remplissage complet de piscines et spas.

Nous vous conseillons de reporter les rendez-vous pour l'installation de la tourbe à l'automne et de commander une citerne pour les nouvelles piscines ou spas.

Le service de sécurité incendie maintiendra le service sur rendez-vous pour l'arrosage des pelouses, le remplissage des barils d'eau et des piscines dont le niveau d'eau est en deçà de 20 centimètres du rebord.

Merci de votre compréhension.

Précisions sur le règlement des piscines démontables et gonflables

Nous voulons rappeler à tous nos citoyens que les piscines démontables (ceci inclut les piscines gonflables) doivent **obligatoirement** faire l'objet d'une demande de permis au sein du service de l'urbanisme de la Municipalité. Elles sont traitées de la même façon qu'une piscine de type hors terre et sont soumises à la même réglementation. Pour toutes questions, nous vous invitons à vous référer au *Règlement de zonage #1200-2018*, article 4.3 que vous pouvez retrouver sur le www.sjlm.ca ou à communiquer avec le service de l'urbanisme au 450 347-5446, poste 204.





BANQUE DE CANDIDATURES SPONTANÉES

Vous aimeriez-vous impliquer au sein de votre Municipalité?

Le métier de pompier/premier répondant vous intéresse?

Vous demeurez dans un rayon de 10 km de la caserne?

Votre Service de sécurité incendie est constamment en recrutement!

Le Service de sécurité incendie de Saint-Jacques-le-Mineur en bref...

- 19 pompiers et premiers répondants ;
- Une moyenne de 180 appels annuellement ;
- Un service de premier répondant – niveau III ;
- Garde interne du lundi au vendredi, de 08 à 16 :00 ;
- Garde externe ;
- Et une équipe très dynamique!

Qualités et compétences requises :

- Postes sur appel (requiert une grande disponibilité pour répondre aux appels d'urgence, aux formations, aux entraînements et autres demandes) ;
- Être en mesure de travailler en équipe (bonne relation interpersonnelle) ;
- Être en mesure de respecter et suivre les directives établies par son supérieur ;
- Avoir une bonne capacité d'analyse ;
- Avoir une bonne résistance au stress ;
- Posséder (ou s'engager à l'obtenir) un permis de conduire de classe 4a.

Les atouts :

- Formation de pompier en cours et/ou terminée (pompier I, minimalement) ;
- Formation de premier répondant en cours et/ou terminée (niveau III) ;
- Formations d'opérateur d'autopompe et de décarcération.

Autres informations :

- Le salaire des pompiers/premiers répondants est régi par l'Entente de l'Association des pompiers de la caserne 33 ;
- Les personnes intéressées à postuler peuvent soumettre leur candidature par courriel au : directeurssi@sjlm.ca ;
- Les personnes qui ont déjà soumis leur candidature seront contactées.

Dans ce document, l'emploi du masculin pour désigner des personnes n'a d'autres fins que celle d'alléger le texte.

Consultation Hydro-Québec

Tel que demandé par le Conseil municipal, l'entreprise Hydro-Québec offrira le lundi 21 juin à 19h, une consultation en ligne pour les citoyens de Saint-Jacques-le-Mineur qui demeurent le long de la variante de tracé à l'étude dans le projet Hertel-New-York. (**précisez les secteurs concernés**)
La consultation prendra la forme suivante : une présentation du projet par l'équipe Hydro-Québec (20 minutes) suivie d'une période d'échange qui pourra durer le temps requis.

Lien à partir du 11 juin sur le site internet de la municipalité.

Service de l'urbanisme durant les vacances estivales

Veillez prendre note que les effectifs du service d'urbanisme seront réduits durant le mois de juillet en raison des vacances estivales et qu'**aucun permis ou certificat ne pourra être émis entre le 16 et le 30 juillet**. Par conséquent, et dans un souci d'assurer le service à la population, il est important pour les citoyens désirant réaliser un projet nécessitant un permis dans les prochaines semaines de tenir compte de cette situation. Merci de votre collaboration.

Horaire de la Caravane des cultures

La Caravane des cultures sera à Saint-Jacques-le-Mineur jusqu'au 22 octobre 2021!

QUAND : les lundis entre 16 h et 19 h dans le stationnement du Chalet des loisirs (263, boulevard Édouard VII)

Vous devez faire vos achats en ligne avant 12h le vendredi via leur site internet :

www.caravanedescultures.com.

Pour avoir toutes les informations utiles, consultez leur page Facebook :

<https://www.facebook.com/caravanedescultures/>



SOCCKER 2021 — Inscription et paiement



La saison de soccer a débuté le 7 juin dernier. Les jeunes sont autorisées à tenir des activités sportives en petits groupes et pourront commencer les parties à compter du 25 juin en respect avec les mesures sanitaires de Sport Québec.

Les parents doivent régler le coût de l'inscription et du dépôt au bureau de la municipalité dans les plages horaires suivantes :

Mardi 8 juin de 13h à 16h
Jeudi 10 juin de **13h à 19h**
Mardi 15 juin de 13h à 16h
Jeudi 17 juin de 13h à 16h
Mardi 22 juin de 13h à 16h (date limite)

Carrefour jeunesse-emploi

Tu souhaites retourner aux études?

Il est encore temps de t'inscrire pour l'automne prochain.

Savais-tu que tu peux obtenir de l'aide pour ...

- **faire un choix de formation;**
- **compléter ta demande d'admission;**
- **effectuer une demande d'aide financière aux études.**

Contacte-nous pour prendre rendez-vous avec notre conseillère en orientation.

Nos services sont offerts gratuitement aux jeunes de 16 à 35 ans résidant de la MRC des Jardins-de-Napierville.



Carrefour jeunesse-emploi Huntingdon (Point de service St-Rémi)

18, rue De l'Église, St-Rémi (Qc)

info-stremi@cje huntingdon.org | 450 454-5814

Élections générales municipales 2021

Dates à retenir

Vote par anticipation	31 octobre
Jour du scrutin	7 novembre

Personnel pour travailler

En prévision des élections générales du 7 novembre 2021, nous sommes à la recherche de personnel de confiance dans la municipalité pour occuper les postes suivants :

<u>Commission de révision</u>	<u>Table de vérification</u>	<u>Vote par anticipation et scrutin</u>
Président (1)	Président (1)	Primo (1)
Vice-président (1)	Membre (2)	Scrutateur (4)
Scrutateur (1)		Secrétaire (4)

Toutes les personnes intéressées doivent remplir le formulaire disponible sur le site internet, sur la page des Élections 2021 dans la section Administration.

Vote par correspondance

La Municipalité de Saint-Jacques permettra le vote par correspondance aux prochaines élections pour deux classes de personnes habilitées à voter :

- Les personnes inscrites sur la liste électorale qui auront 70 ans ou plus le jour fixé pour le scrutin;
- Les personnes inscrites sur la liste électorale et non domiciliées sur le territoire lors de tout scrutin.

Un avis public sera publié prochainement pour indiquer la marche à suivre pour s'inscrire au vote par correspondance.

Bibliothèque

Le 14 juin prochain, toutes les bibliothèques du réseau biblio de la Montérégie retournent à la normale après presque un an et demi de pandémie. Pour notre bibliothèque, nos heures d'ouvertures seront les suivantes d'ici à l'ouverture des classes;



LUNDI		18h30 à 20h30
MARDI		FERMÉ
MERCREDI	14h00 à 17h00	18h30 à 20h30
JEUDI		FERMÉ
VENDREDI		FERMÉ
SAMEDI		10h30 à 12h00
DIMANCHE		FERMÉ

La durée des prêts de livres qui avaient été doublé à 6 semaines durant la pandémie retournent à 3 semaines à partir du 15 juin.

Votre bibliothèque a besoin de bénévoles pour continuer de vous donner de bons services. Nous avons besoin d'une personne pour combler au comptoir de prêts de livres, un samedi sur deux (1 1/2 hr.) de 10.30 à midi.

Avec la fin de la pandémie, nous aurons besoin d'une personne pour gérer les animations (ateliers, conférences, heures du conte etc...) pour tous les groupes d'âge.

Pour plus d'informations, contactez Benoit D'Avignon:

par courriel: biblio@sjlm.ca

par téléphone : 450-347-5446 #6 ou 450-515-5551

Cohabitation harmonieuse de la zone agricole en Montérégie



NOTRE CAMPAGNE
UN MILIEU DE VIE
À PARTAGER



Une initiative de la Fédération de l'UPA de la Montérégie, de 13 MRC et de l'agglomération de Longueuil, soutenue par le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ)

La santé des sols

La terre est la ressource la plus précieuse des producteurs agricoles et leur principal outil de travail. C'est pourquoi ils adoptent toujours plus nombreux les bonnes pratiques agroenvironnementales. Ils la protègent en gardant sa composition organique et nutritive riche, en évitant l'érosion par le vent et par l'eau, en faisant attention que la machinerie agricole ne l'endommage pas ou en réduisant sa compaction. Car une terre en santé est fertile et donc productive, mais elle a aussi un rôle essentiel dans le cycle de l'eau, l'épuration, la dégradation des polluants, la biodiversité et la réduction des gaz à effet de serre. (Statistiques sur la capacité des sols sains à retenir l'eau, à abriter davantage de microorganismes, etc.)

Pour conserver ou améliorer la santé des sols des champs, outre la fertilisation, plusieurs autres pratiques sont utilisées par les agriculteurs : préférer les rotations de cultures (c'est-à-dire ne pas cultiver chaque année la même chose sur une même parcelle), utiliser des plantes couvre-sol pour le protéger de l'érosion et le nourrir, effectuer du semis direct, donc sans labour, laisser les résidus de culture pour fertiliser la terre... L'objectif est de garder nos sols en santé pour que ce qui y pousse puisse s'y nourrir, grandir et nous nourrir à leur tour. (Statistiques sur la progression de ces bonnes pratiques agroenvironnementales au Québec ou en Montérégie.)

Camp Stimulation de l'organisme Apprendre en coeur

À l'école St-Viateur-Clotilde-Raymond à St-Rémi,
À l'école Daigneau à Napierville

Le camp d'été « Stimulation » est offert à tous enfants âgés de 3 à 5 ans des 11 municipalités de la MRC des Jardins-de-Napierville.



Il est à noter que tout enfant référé par un professionnel aura priorité, selon les places disponibles.

Le camp d'été se tiendra du lundi 28 juin au vendredi 20 août 2021 du lundi au vendredi, soit de 8h30 à 11h30 pour les 3-4 ans et de 13h00 à 16h00 pour les 5 ans. Vous pouvez inscrire votre enfant de 1 à 5 demi-journées et ce pour les 8 semaines.

Les enfants qui commencent la maternelle en septembre auront priorité en après-midi et s'il reste des places disponibles, nous accepterons des enfants de 5-6 ans qui ont fait leur maternelle.

Les activités du camp d'été seront animées par trois animateurs/trices. Des groupes de 10-12 enfants seront formés pour chaque demi-journée. Les activités éducatives sont présentées aux enfants avec un thème différent chaque semaine.

Les enfants participeront à des ateliers de développement du langage, d'éveil à la lecture et à l'écriture et à diverses activités favorisant leur développement global et cognitif. De plus, des activités extérieures, des sorties (bibliothèque, caserne de pompiers, parc...) et de multiples jeux en lien avec de saines habitudes de vie bonifieront les activités du camp d'été. La dernière semaine, des activités de fête seront réalisées chaque jour et avec tous les enfants de chaque groupe.

Le coût est de 5 \$ par demi-journée. Nous vous demandons la moitié du paiement lors de l'inscription officielle et la balance avant le 1er juin 2021

Vous pouvez inscrire votre enfant avec références à l'organisme Apprendre en coeur, et pour des informations supplémentaires, au 450-454-0400.

Capsule sécurité civile



INSCRIPTION ET MISE À JOUR DE VOS COORDONNÉES – ALERTES MUNICIPALE

L'année dernière, dans le cadre de la mise sur pied de son **Plan de mesures d'urgence**, la Municipalité de Saint-Jacques-le-Mineur a procédé à l'instauration d'une application d'alertes municipales. L'application sert à joindre **rapidement** et **efficacement** nos citoyens et citoyennes advenant une situation d'urgence sur le territoire Jacqueminois.

L'équipe de l'Organisation municipale en sécurité civile de Saint-Jacques-le-Mineur désire profiter du début de la saison estivale pour vous inviter à mettre à jour vos coordonnées sur la plateforme, le cas échéant.

Vous venez d'emménager à Saint-Jacques-le-Mineur? L'inscription est simple et rapide!

Recevez les alertes municipales où vous le désirez, selon vos besoins
TÉLÉPHONE • MOBILE • SMS • COURRIEL

 avis d'ébullition	 dénéigement	 interruption de l'eau potable	 bris d'aqueduc	 incendie
 avis d'évacuation	 chaleur accablante	 alerte environnement	 route fermée	 risque de verglas
 avis de confinement	 lieu public fermé	 eau brouillée	 non-consommation de l'eau	 avis important
 fuite de matière dangereuse	 indice de feu	 risque de tornade	 alerte	

INSCRIVEZ-VOUS GRATUITEMENT !

saint-jacques-le-mineur.alertesmunicipales.com • 450 347-5446



Merci de nous aider à vous joindre rapidement... quand ça compte!

Steven Lemieux – Directeur incendie et de la sécurité publique
Saint-Jacques-le-Mineur

Friperie la maison aux mille trouvailles

Saviez-vous que la friperie La maison aux milles trouvaille appartient à la municipalité ?

La friperie, qui se trouve au sous-sol de notre centre communautaire est principalement dirigée par une merveilleuse équipe de bénévoles.

Allez-y faire un tour à chaque semaine, les nouveautés s'accumulent rapidement.

Lieu : 95, rue Principale, Saint-Jacques-le-Mineur

Horaire : jeudi de 14h00 à 17h00 et vendredi de 18h00 à 21h00

Mode de paiement : argent comptant seulement



Saint-Jacques-
le-Mineur



AVIS PUBLIC

Demande de dérogation mineure

Sécurité des piscines résidentielles

LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC ANNONCE LA RÉVISION DU RÈGLEMENT SUR LA SÉCURITÉ DES PISCINES RÉSIDEN- TIELLES

À l'approche de la période estivale, le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) annonce un renforcement des règles applicables en matière de sécurité des piscines résidentielles. En réponse à une recommandation formulée par plusieurs coroners au cours des dernières années et dans un souci de réduire les risques de noyade de jeunes enfants, le Règlement sur la sécurité des piscines résidentielles s'appliquera désormais à toutes les piscines, peu importe leur date d'installation.

Rappelons que les piscines construites avant le 1er novembre 2010 bénéficiaient d'un droit acquis et n'avaient pas à faire l'objet de mesures de protection. Désormais, les propriétaires de piscines construites avant cette date auront jusqu'au 1er juillet 2023 pour se conformer au Règlement.

De plus, le Règlement a été bonifié pour augmenter la sécurité des aménagements autour des piscines résidentielles et pour réduire les risques d'accident de plongeon.

À compter du 1er juillet 2021, les règles suivantes s'appliqueront aux nouvelles installations :

- les clôtures en mailles de chaîne dont la taille des mailles est de plus de 30 mm devront être lattées;
- aucune structure ni aucun équipement fixe susceptibles d'être utilisés pour grimper par-dessus la paroi d'une piscine ou d'une enceinte ne devront être installés à moins d'un mètre de celle-ci;
- les piscines dotées d'un plongoir devront être installées conformément à la norme BNQ 9461-100 visant à prévenir les blessures médullaires cervicales liées aux accidents de plongeon.

Pour connaître les autres ajouts ainsi que l'ensemble des règles applicables, consultez : www.quebec.ca/piscinesresidentielles

Rappelons qu'un permis municipal est requis pour installer une piscine ou pour construire une enceinte ainsi qu'une plateforme ou une terrasse donnant accès à une piscine. Par ailleurs, soulignons que les municipalités peuvent adopter des règles plus sévères que celles contenues dans le Règlement. Les propriétaires ou les futurs acheteurs et acheteuses sont donc invités à se renseigner auprès de leur administration municipale pour connaître la réglementation à respecter.

Liens connexes :

Pour plus d'information à propos des façons de prévenir la noyade chez soi, visitez le site de la campagne Baignade parfaite de la Société de sauvetage : www.baignadeparfaite.com

SOURCE Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation

Pour obtenir plus d'informations ou déposer une demande de permis pour l'installation d'une piscine, d'un spa, d'une enceinte de sécurité, d'une plateforme ou d'une terrasse d'accès, veuillez communiquer avec le service d'urbanisme au 450-347-5446, poste 203, ou par courriel au : amenagement@sjlm.ca

AVIS PUBLIC

MUNICIPALITÉ DE SAINT-JACQUES-LE-MINEUR

Par la présente, avis est donné aux citoyens et citoyennes de Saint-Jacques-le-Mineur que :

Conformément au Règlement 2020-381 ayant été adopté le 9 juin 2020 par le Conseil municipal de la municipalité de Saint-Jacques-le-Mineur,

Une partie de son territoire a été annexée à celui de la Municipalité de Saint-Patrice-de-Sherrington.

Conformément à la Loi de l'aménagement du territoire, article 165, le présent avis public est donné suite à la publication d'un avis d'annexion dans la *Gazette Officielle du Québec* le 8 mai 2021.



AVIS PUBLIC

AUX PERSONNES INTÉRESSÉES PAR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1205-2021 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

1. Lors d'une séance tenue le 8 juin 2021, le Conseil municipal a adopté le projet de règlement numéro 1205-2021 intitulé « *Règlement numéro 1205-2021 amendant le règlement de zonage numéro 1200-2018 (Usages publics et institutionnels dans la zone P-01)* ».
2. Ce projet de règlement vise à modifier le règlement de zonage numéro 1200-2018 afin d'autoriser dans la zone P-01 la sous-classe d'usage publique et institutionnelle P103 (Établissements d'enseignement et centres de formation, à l'exception des établissements d'enseignement collégial et universitaire). La modification vise à régulariser l'omission commise lors de la refonte des règlements d'urbanisme effectuée en 2018 et qui a eu pour effet de rendre dérogoratoire l'usage de l'établissement d'enseignement élémentaire situé au 115, rue Renaud.
3. Le projet de règlement numéro 1205-2021 ne contient pas de dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire du fait qu'elles concernent un équipement collectif de propriété publique et relatif au secteur de l'éducation en vertu de l'article 123.1 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.
4. Une copie du projet de règlement numéro 1205-2021 est disponible sur le site internet de la Municipalité à l'adresse internet suivante: [https://www.saint-jacques-le-mineur.ca/pages/static/projet_de_reglement_en_cours_\(non_en_vigueur\)](https://www.saint-jacques-le-mineur.ca/pages/static/projet_de_reglement_en_cours_(non_en_vigueur))
5. Le projet de règlement peut également être obtenu par courriel au amenagement@sjlm.ca ou sur rendez-vous au bureau municipal, situé au 91, rue Principale, durant les heures régulières (du lundi au jeudi, de 8h à 16h30 et le vendredi de 8h à 13h).
6. Étant donné l'état d'urgence sanitaire en cours, la réunion d'informations et de consultation qui devrait porter sur ce projet est remplacée par un appel de commentaires écrits public. Ainsi, toute personne intéressée peut transmettre par écrit ses commentaires en regard de ce projet, au plus tard le 30 juin 2021 :

Par courriel au : amenagement@sjlm.ca

Par lettre à l'attention de M. Martin Blais, urbaniste et postée au 91, rue Principale, Saint-Jacques-le-Mineur (QC), J0J 1Z0 (ou via la chute à courrier située à la gauche de la porte d'entrée du bureau municipal à la même adresse).

Isabelle Arcoite

Directrice-générale et secrétaire-trésorière



AVIS PUBLIC

AUX PERSONNES INTÉRESSÉES PAR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1204-2021 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE

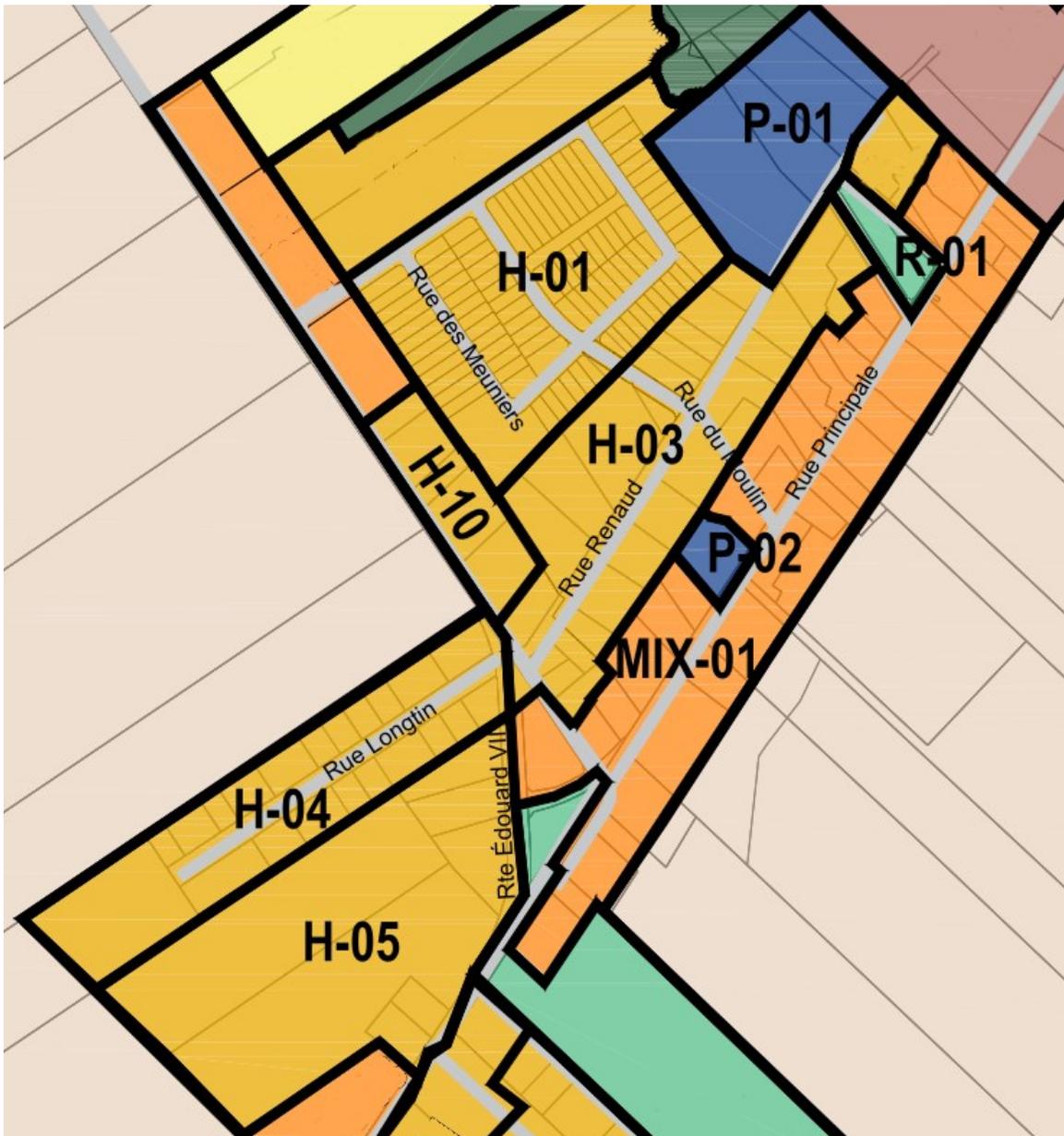
AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

1. Lors d'une séance tenue le 8 juin 2021, le Conseil municipal a adopté le premier projet de règlement numéro 1204-2021 intitulé « *Règlement numéro 1204-2021 amendant le règlement de zonage numéro 1200-2018 (Usages résidentiels autorisés dans la zone H-03)* ».
2. Ce projet de règlement vise à modifier le règlement de zonage numéro 1200-2018 afin de retirer dans la zone H-03 les classes d'habitations unifamiliale avec mode d'implantation jumelé, bifamiliales et trifamiliales avec mode d'implantation isolé, de manière à autoriser uniquement les habitations unifamiliales avec le mode d'implantation isolé.
3. Le projet de règlement numéro 1204-2021 contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire concernant les personnes habiles à voter de la zone H-03 et de ses zones contiguës (H-01, H-04, H-05 H-10, MIX-01, P-01, P-02 et R-01). Voir croquis en page 2 du présent avis.
4. Une description détaillée du projet de règlement numéro 1204-2021 et des dispositions qui peuvent faire l'objet d'une demande de la part des personnes intéressées afin qu'un règlement qui les contient soit soumis à leur approbation conformément à la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités est disponible sur le site internet de la Municipalité à l'adresse internet suivante: [https://www.saint-jacques-le-mineur.ca/pages/static/projet_de_reglement_en_cours_\(non_en_vigueur\)](https://www.saint-jacques-le-mineur.ca/pages/static/projet_de_reglement_en_cours_(non_en_vigueur))
5. Le projet de règlement peut également être obtenu par courriel au amenagement@silm.ca ou sur rendez-vous au bureau municipal, situé au 91, rue Principale, durant les heures régulières (du lundi au jeudi, de 8h à 16h30 et le vendredi de 8h à 13h).
6. Étant donné l'état d'urgence sanitaire en cours, la réunion d'informations et de consultation qui devrait porter sur ce projet est remplacée par un appel de commentaires écrits public. Ainsi, toute personne intéressée peut transmettre par écrit ses commentaires en regard de ce projet, au plus tard le 30 juin 2021 :

Par courriel au : amenagement@silm.ca

Par lettre à l'attention de M. Martin Blais, urbaniste et postée au 91, rue Principale, Saint-Jacques-le-Mineur (QC), J0J 1Z0 (ou via la chute à courrier située à la gauche de la porte d'entrée du bureau municipal à la même adresse).

CROQUIS DE LA ZONE H-03 ET DES ZONES CONTIGUES (H-01, H-04, H-05, H-10, MIX-01, P-01, P-02 ET R-01)



Pour toute demande d'information supplémentaire, vous pouvez communiquer avec monsieur Martin Blais, urbaniste, au 450-347-5446, poste #203, ou par courriel au : amenagement@sjlm.ca

Isabelle Arcoite
Directrice-générale et secrétaire-trésorière